

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-93
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
INSTITUTIONS ET
VIE POLITIQUE

Sous matière :
DESIGNATION DE
REPRESENTANTS

OBJET :
DESIGNATION DE
DELEGUES A
L'AGENCE
TECHNIQUE
DEPARTEMENTALE
11

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 27 MARS 2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 27 MARS 2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du jeudi 02 avril 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,
KICKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, VIALARET
Max, ESCAFRE Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT
Gérard, GIRY Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno,
DE ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey,
CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON
Jean-Baptiste, FERNANDEZ Sandrine, CADEL Fabien, FONTÈS
Audrey, DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :
ESTRADE Quentin donne pouvoir à GREFFIER Philippe.

Secrétaire : CHANCROGNE Maëva.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que par délibération n°2013-382 du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2013, la Ville de Castelnaudary a adhéré à l'Agence Technique Départementale et a désigné, conformément aux statuts de l'Agence, un délégué titulaire pour représenter la commune.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal, en l'absence de dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément l'usage du scrutin secret pour cette désignation, de procéder par vote à main levée.

Monsieur le Maire propose la candidature suivante pour représenter la commune :

- M. Jean-François VÉRONIN-MASSET

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le **08 AVR. 2026**
ID : 011-211100763-20260402-DB202693-DE

Le délégué à l'agence technique départementale est donc :

- M. Jean-François VÉRONIN-MASSET

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

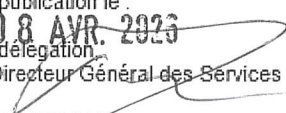
PREND ACTE du résultat du vote désignant le représentant du Conseil Municipal, délégué titulaire pour représenter la commune au sein de l'Agence Technique Départementale :

- M. Jean-François VÉRONIN-MASSET

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

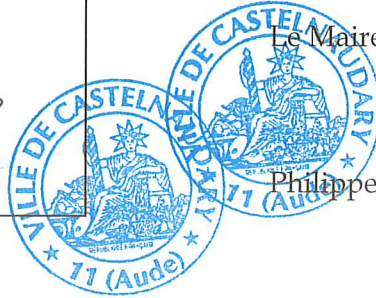
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 07 AVR. 2026 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 07 AVR. 2026 Par publication le : 08 AVR. 2026 Par délégation Le Directeur Général des Services  Nicolas NAYRAL
--

Castelnaudary, le 02 Avril 2026

Le Maire,




Philippe GREFFIER